

**United Nations Commission on the Status of Women**  
**Fifty-sixth session**  
**27 February – 9 March 2012**  
**New York**

**INTERACTIVE EXPERT PANEL**

**The empowerment of rural women and their role in poverty and  
hunger eradication, development and current challenges**

**Focus: The role of gender-responsive governance and  
institutions for the empowerment of rural women**

**LE RÔLE DE LA GOUVERNANCE ET DES INSTITUTIONS  
SENSIBLES AU GENRE DANS L'AUTONOMISATION DES  
FEMMES RURALES**

**by**

**BINETOU NIMAGA**  
**Conseillère technique charge du Genre**  
**Ministère de la Promotion de la Femmes, de l'Enfant et de la Famillie**  
**Mali**

## Sommaire

I. Les caractéristiques socio économiques du Mali .....	3
II. Les inégalités sociales et de production selon le sexe et la contribution des femmes dans la sécurité alimentaire au Mali .....	3
2.1 Les inégalités de sexe dans la production agricole .....	3
2.1.1 Caractéristique des exploitations agricoles selon le genre .....	3
2.1.2 L'organisation sociale de la production agricole .....	4
2.1.3 L'accès aux ressources productives selon le genre .....	5
2.2 La contribution des femmes rurales dans la gestion de l'insécurité alimentaire des ménages ruraux du Mali .....	7
2.2.1 Au niveau de la production coutumière : .....	7
2.2.2 Au niveau des périmètres irrigués .....	7
2.2.3 Propos de terrain sur la contribution des femmes dans la gestion de l'insécurité alimentaire .....	8
III. Les dispositions mises en place par le Gouvernement du Mali pour renforcer le genre et l'autonomisation des femmes rurales .....	8
3.1 Le cadre politique de promotion du genre dans le développement rural .....	8
3.1.1 Le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017) .....	9
3.2 Les dispositions sectorielles favorables au genre au sein des institutions du développement rural .....	10
3.3 La valorisation du travail et des revenus informels des femmes dans le secteur agricole .....	11
IV. Recommandations pour l'autonomisation économique et le renforcement des femmes rurales dans la sécurité alimentaire au Mali .....	11

## Sigles/Abréviations

CPS/SDR	:	Cellule de Planification et statistiques du Secteur du développement Rural
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSCR	:	Cadre Stratégique de Croissance et de réduction de la Pauvreté
MPFEF	:	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et la Famille
PDIAM	:	Projet Développement Intégré en Aval du Barrage de Manantali
PIB	:	Produit Intérieur Brut
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
PNG-Mali	:	Politique Nationale Genre du Mali
PVM-Ségou	:	Projet Villages du Millénaire Ségou
OPIB	:	Office du Périmètre Irrigué de Banguineda
ODRS	:	Office de Développement Rural de Sélingué
ORS	:	Office Riz Ségou
UPA	:	Unité de Production Agricole

## **I. Les caractéristiques socio économiques du Mali**

Avec ses 1 241 138 km<sup>2</sup>, le Mali compte 14 528 662 habitants dont 50,4% de femmes<sup>1</sup>, desquelles 77,73% vivent en milieu rural. Des 2.355.293 ménages que compte le pays, 78% environ sont ruraux et abritent 77,5% de la population du Mali.

Sur le plan physique, le Mali est situé dans la zone intertropicale continentale, caractérisée par une longue saison sèche de 7 à 10 mois et une saison des pluies qui varie en moyenne de 2 mois au Nord à 5-6 mois au Sud. La pluviométrie moyenne varie de moins de 100 mm au Nord à plus de 1.100 mm au Sud avec une température élevée et une mauvaise répartition des pluies. A la faveur des changements climatiques très intenses, les sols fertiles sont de plus en plus rares car soumis aux dures épreuves des érosions (hydriques et éoliennes). Cette situation rend difficile la production agricole, mais engendre des famines et instaure une insécurité alimentaire presque permanente dans les ménages ruraux. Toutefois, les ressources en eau de surface sont très importantes avec deux grands fleuves (le Niger et le Sénégal) et leurs multiples affluents qui offrent l'opportunité d'un réseau hydrographique très dense avec des possibilités pour des activités économiques connexes en saison sèche notamment : l'agriculture irriguée, la pêche, l'élevage.

L'économie malienne est essentiellement tirée par le secteur primaire avec une contribution de 2,9% au PIB sur la période 2007-2010 (CSCR 2012-2017). Le secteur primaire occupe près de 75% de la population active du pays, cependant, selon le RGPH 2009, seulement 37% des femmes rurales sont des actives occupées contre 63% des hommes. Toutefois, on note dans le secteur agricole, une prédominance relative des femmes dans les tranches d'âges situées entre 20 et 44 ans, justifié par le fait que les hommes dans ces tranches d'âges ont tendance à quitter la campagne pour rechercher de nouvelles opportunités en ville ou à l'extérieur du pays. Cependant, par rapport aux hommes pour lesquels l'activité principale dans les exploitations agricoles est l'agriculture et l'élevage, pour les femmes, l'agriculture est secondée par le commerce et l'artisanat.

L'aspect culturel est une des caractéristiques de la société malienne qui a des impacts importants sur les conditions sociale et économique des femmes et notamment celles des zones rurales. Ces impacts sont quelque part renforcés par la religion notamment musulmane dont plus de 90% de la population se réclame. En effet, la culture malienne a un regard plus exigeant sur la situation matrimoniale de la femme par rapport à celui de l'homme. La position de célibataire est dévalorisante pour une femme et fait l'objet de rejet social en milieu rural. Cette exigence est confirmée par le RGPH 2009 qui retient 28,3% de femmes contre 45,8% d'hommes célibataires. Par ailleurs, le mariage polygamique est une pratique sociale très ancrée et constitue un paramètre important dans la détermination des repères sociaux régissant les rapports sociaux homme/femme mais surtout l'organisation sociale de la production agricole des exploitations rurales.

## **II. Les inégalités sociales et de production selon le sexe et la contribution des femmes dans la sécurité alimentaire au Mali**

### **2.1 Les inégalités de sexe dans la production agricole**

#### **2.1.1 Caractéristique des exploitations agricoles selon le genre**

Selon les données de la CPS/SDR, les hommes sont plus nombreux que les femmes dans l'activité agricole, soit respectivement 51,3% contre 48,7%. Ces activités sont menées dans des unités de production agricole dans lesquelles tous les biens de production sont soumis à une gestion unique d'un chef d'exploitation et qui en assume la responsabilité. Le système patriarcal aidant, les

---

<sup>1</sup> Selon les résultats du 4<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'habitat de 2009 – RGPH 2009

exploitations agricoles sont essentiellement dirigées par les hommes avec 96,9% contre 3,1% des exploitations gérées par les femmes.

Parmi les femmes qui sont chefs d'exploitation, on note une prédominance de veuves (67%) et de séparées/divorcées (8%). Une autre caractéristique des exploitations gérées par les femmes est que 92,9% d'entre elles sont constituées d'un seul ménage, contre 63 % pour les hommes. Aussi, les exploitations agricoles gérées par des femmes ont moins d'actifs à charge (entre 1 à 9).

### 2.1.2 L'organisation sociale de la production agricole

L'agriculture de subsistance est encore largement appliquée au Mali et le système de production rurale a pour base le système familial dans lequel la femme en tant qu'épouse et mère joue un rôle très important mais socialement apprécié comme secondaire et complémentaire à celui des hommes. Ce statut social de la femme rurale renforcé par le mode de gestion patriarcale des ressources productives, définissent pour une large part, les rapports types de production qui lient la femme à son ménage dans le cadre de l'exploitation agricole de subsistance. En tant que membre du système de production agricole, la femme exploite une parcelle individuelle dont les récoltes restent sa propriété dans beaucoup de cas (malinkés, Sarakolés, peuls).

Ce qui n'exclue pas sa contribution aux travaux des champs communs gérés par le chef d'exploitation. Dans d'autres cas (Senoufos, Miniánka), femmes et hommes travaillent uniquement dans le champ commun. Il est aussi à noter que certains chefs d'exploitation n'acceptent pas que leurs femmes aient des champs privés et dans ces cas, seules les femmes âgées considérées comme inactives des ménages peuvent cultiver leurs petites parcelles (cas des bambaras de Koulikoro).



Les femmes âgées, véritables actrices de la riziculture traditionnelle

Jusqu'à une date récente, l'exploitation des arbres fruitiers (karité, tamariniers, néré etc.) laissés dans les champs a été un privilège accordé aux femmes. Toutefois, la valorisation de ces fruitiers entraîne de nos jours, une concurrence entre homme et femme au détriment des femmes.



Une jeune fille exécutant le labour dans une parcelle familiale

Aussi, pour la plupart, les filles constituent une main-

d'œuvre non négligeable du système. Elles sont généralement autorisées à aider leur maman dans les champs privés alors que les garçons travaillent dans les champs communs. En outre, elles interviennent activement dans les champs communs en milieu Sénoufo, Miniánka. Elles constituent le pilier des activités de maraîchage (arrosage) et de ramassage des produits de cueillette (notamment le karité). Les contributions du beau-fils dans les travaux champêtres de l'exploitation sont aussi des facteurs sociaux valorisants la fille, car elles constituent un appui substantiel dans la production de la famille.

Concernant l'élevage, il est pratiquement dominé par les hommes (28% contre 18% pour les bovins : CPS/SDR 2008), cependant les femmes élèvent plus le petit ruminant (30% contre 24% en ovins, 45% contre 22% en caprins). Les femmes âgées qui sont plus permanentes à la maison, surveillent avec les enfants la pâture de ces animaux et assurent leur entretien. Les animaux de trait (camelins et équins), sont exclusivement masculins.

Dans les systèmes de pêche, les femmes interviennent surtout en aval de la production, dans la transformation et la commercialisation des produits.

Une autre spécificité de l'organisation sociale de la production agricole selon le sexe se trouve être la répartition sociale du travail qui donne l'avantage aux hommes d'exercer dans les cultures de rente

qui procurent plus de revenus et les femmes dans les cultures vivrières destinées en priorité à la subsistance de la famille

### **2.1.3 L'accès aux ressources productives selon le genre**

**Accès à la terre :** En raison de leur importance comme matières premières dans la production agricole d'une part et de leur disponibilité réduite d'autre part, les ressources naturelles (sol, eau et végétation), jouent un rôle capital dans l'organisation sociale de la production rurale et son évolution dans le temps. En tant qu'élément central du système de production, l'accès et l'exploitation de la terre dans le mode de gestion coutumier, s'intègrent parfaitement dans l'identité culturelle et respectent des normes sociales en tant que repères pour les hommes et les femmes pour la gestion de l'exploitation agricole. En fait, dans le système de production rurale au Mali, l'accès à la terre est un droit social de la femme rurale, dans la mesure où la contribution à la subsistance de la famille lui incombe comme un devoir social auquel elle doit s'atteler.

Cependant, en cas d'insuffisance ou de rareté des terres fertiles, les exploitations féminines sont repoussées sur des jachères infertiles ou des sols difficiles à travailler avec des possibilités de retrait par les propriétaires car les femmes ne sont que des usufruitières. Dans certains cas (chez les malinkés), les femmes exploitent aussi le champ familial mis en jachère pendant un ou deux ans. Dans la zone du delta (région de Mopti), les femmes n'ont généralement pas accès à la terre. Mais, celles qui désirent faire des cultures mineures (arachides, fonio, niébé, voandzou), peuvent demander des lopins de terre avec le chef d'exploitation ou de ménage. Les veuves peuvent exploiter les parcelles de leur mari mais ces parcelles sont héritées directement par les fils. En pays Dogon, des associations de femmes exploitent des champs collectifs.

Au sud du pays notamment dans la région de Sikasso qui abonde de bas-fonds, les parcelles rizicoles appartiennent généralement aux femmes âgées libérées des activités des champs communs et des travaux ménagers, qui, dans certains cas (chez les Sénoufos), monopolisent cette activité. Dans les régions du Nord (Tombouctou, Gao et Kidal), les activités culturelles du riz et du blé sont menées dans la vallée autour des mares et sur les dunes. Culturellement, cette zone est différente du sud en ce sens que ce sont les hommes qui mènent des activités culturelles jugées dures et fatigantes pour une femme.

Concernant le maraichage, la superficie moyenne exploitée par les hommes est de 1 060m<sup>2</sup> soit 10,6 ares et de 404m<sup>2</sup> soit 4 ares pour les femmes soit une différence de 6 ares environ.

**Accès à l'équipement et aux intrants :** L'étude genre financée par ONU-Femme dans la zone du PVM-Ségou<sup>2</sup> confirme l'inégalité d'accès des femmes et des hommes aux équipements agricoles. D'après cette étude, on note dans le système de production familiale, une tendance de plus de 90% des producteurs équipés contre plus de 70% de productrices ne disposant que des moyens rudimentaires (daba) pour la réalisation des activités agricoles. Cette inégalité d'accès aux matériels agricoles est largement confirmée par les données de la CPS/SDR qui, en 2010 dégagent des rapports de possession entre les hommes et les femmes de 98,1% contre 1,9% pour la charrue; 98,9% contre 1,1% pour le semoir; 98,4% contre 1,6% pour les bœufs de labour et 98,7% contre 1,3% pour la charrette. Concernant, l'utilisation des engrais chimiques, la tendance est presque nulle chez les femmes.

### **Accès aux crédits agricoles :**

Il est important de signaler que les crédits octroyés dans le domaine agricole sont des prêts en espèces ou en nature (matériels agricoles, bœufs de labour, bicyclettes, mobylette, intrants, insecticides, herbicides etc....), remboursables après la campagne généralement avec l'argent du

---

<sup>2</sup> « Stratégie genre PVM-Ségou rapport final, février 2010 » réalisée par ONU Femmes et le Projet Village du Millenium.

coton ou du riz (zone inondée). A la campagne 2008-2009, 56% de producteurs masculin avaient accédé aux crédits agricoles contre 0,8% de productrices (données CPS/SDR).

## 2.2 La contribution des femmes rurales dans la gestion de l'insécurité alimentaire des ménages ruraux du Mali

### 2.2.1 Au niveau de la production coutumière :

Une étude menée en 2010 par la FAO et la CPS/SDR sur le « genre dans le secteur agricole » fait ressortir dans l'agriculture de subsistance un très faible taux de superficie exploitée par les femmes en céréales notamment le mil, le sorgho et le maïs avec un rapport de plus de 98% pour les hommes contre moins de 2% pour les femmes. Par contre, on note dans les productions féminines une prédominance pour les cultures secondaires notamment l'arachide (63%); le Voandzou (52%). Les superficies en oseille sont également importantes environ 75%. Selon la même étude, des spécificités sont constatées en fonction des régions. A Sikasso, le fonio serait la principale culture (84,2%) des femmes. Cette céréale symbolise la fécondité et les semences de fonio sont offertes à la jeune mariée par sa maman.

Par ailleurs, la riziculture et le maraichage sont des activités traditionnelles des femmes rurales. Par exemple, dans la zone sud du pays, le riz occupe la deuxième position des spéculations féminines avec 73,4% de superficie rizicole exploitée par les femmes. Il faut noter que le riz joue un rôle très important dans la prise en charge des périodes de soudure. Il est également préparé lors des cérémonies de réjouissance, religieuses et sociales ou comme plat d'hospitalité lorsqu'un étranger arrive dans le ménage. Dans le maraichage, les femmes représentent 37,66% de la population active de ce secteur et plus de 55% du nombre des maraichers même si elles n'occupent que moins de 22% des superficies maraichères exploitées.



Le maraichage est une activité traditionnelle des femmes

### 2.2.2 Au niveau des périmètres irrigués

Généralement aménagés par l'Etat ou les partenaires au développement, les femmes produisent sur des parcelles collectives même si la production est menée de façon individuelle.

❖ **Exemple de l'Office du Niger :** Elle représente un potentiel d'irrigation par gravitation d'environ 1 million d'hectare sur lesquels près de 95.000 ha sont aujourd'hui aménagés et exploités. Sur une population active de 244.728 producteurs, 47,3% sont des femmes. On note 2.900 femmes chefs d'exploitation sur 43.263 (soit 7% environ) dont 1.940 femmes chefs d'exploitations pour la seule spéculation riz et 960 femmes pour le maraichage. Avec 271 groupements féminins, l'accès collectif est une des stratégies utilisées par les femmes pour faire face à la difficulté d'accès à la terre.

Pendant la campagne 2009/2010, 785 ha sur 98.441 (soit 1% environ) des terres ont été exploitées par les femmes en riziculture. Avec 65% environ des producteurs maraichers, le maraichage y est un secteur principalement mené par les femmes. Ce dynamisme des femmes permet aujourd'hui à l'ON de s'installer dans la production maraichère avec 63.589,5 tonnes d'échalotes ; 4.200 tonnes de patate douce ; 5.131 tonnes de tomate ; 507 tonnes de maïs et 1.610 tonnes de pomme de terre. Par ailleurs, les femmes sont fortement impliquées dans l'innovation technique et technologique à travers 2.041 groupes de contact dont 32% des groupes de femmes ont exploité pendant la campagne 2009/2010 des parcelles de démonstration.

❖ **La sous filière conservation des produits agricoles ;** l'étuvage du riz est une activité traditionnelle des femmes réalisée dans toutes les zones de production du riz. Dans la zone ORS, le

secteur profite de la présence du PVM qui appui le renforcement d'un groupement d'étuveuses d'une centaine de membres qui a transformé et commercialisé lors de la campagne 2009/2010 environ 2.000 tonnes de riz, procurant ainsi un revenu substantiel de 300.000fcfa/femme et par an. Il est aussi important de noter que l'étuvage est une activité de secours à la mévente du riz et à cet effet, elle est très appréciée comme support à la rentabilisation de la filière riz.

Quand aux activités de transformation du poisson, elles demeurent l'apanage des femmes qui ont transformé en 2011, environ 23% de la production nationale du poisson.

### **2.2.3 Propos de terrain sur la contribution des femmes dans la gestion de l'insécurité alimentaire**

- **la contribution des femmes permet de réduire voir prendre en charge la période de soudure du ménage**

*« Dans le Bafing, toutes les UPA enquêtées reconnaissent vivre une période de soudure dont la durée varie de 1 à 3 mois entre Août et Octobre. Cette période est beaucoup plus longue dans les zones de recasement et peut atteindre 5 mois dans les années de faible pluviométrie. C'est là, qu'apparaît toute l'importance de la production des femmes qui est consommée pendant la période de soudure. Dans certains cas, on peut estimer l'apport des femmes à 4 voir 5 mois de prise en charge de la famille » (étude monographique de la zone du PDIAM).*

- **Les stratégies de sécurisation des ménages contre les aléas climatiques intègrent la complémentarité des techniques culturelles utilisées par les femmes et les hommes**

*« Dans le cadre de la combinaison des spéculations culturelles, le sorgho et le mil sont principalement cultivés par les hommes tandis que le maïs, le riz et le fonio, sont cultivés par les femmes sur de petites parcelles aux alentours des cases » (Étude monographique de la zone du PDIAM)*

- **La polygamie est aussi une forme d'organisation sociale largement utilisée comme stratégie de sécurité alimentaire des ménages ruraux**

*« Chez nous, la prise en charge de la nourriture de la famille est réalisée à égalité entre hommes et femmes. A l'épuisement des récoltes du champ commun, c'est la production des femmes qui est utilisée le reste de l'année et qui peut durer 4 à 5 mois. Dans ces conditions, plus il ya des femmes dans le ménage, plus la sécurité alimentaire est assurée et avoir des coépouses est un souhait ardent de nos femmes afin de partager cette responsabilité aussi dure » (résultats d'enquête dans le Bafing)*

- **La contribution des femmes est totale dans les zones nord du Mali pendant les années de mauvaises récoltes**

*« Pendant les années de mauvaises récoltes, d'ailleurs très fréquentes chez nous, les femmes font la main d'œuvre dans les périmètres aménagés en contribuant aux opérations de battage et vannage. Le payement est réalisé en nature, ce qui permet à nos villages de vivre en attendant de jours meilleurs » (enquête dans un village de Mopti).*

## **III. Les dispositions mises en place par le Gouvernement du Mali pour renforcer le genre et l'autonomisation des femmes rurales**

### **3.1 Le cadre politique de promotion du genre dans le développement rural**

Au niveau macro, on retient deux orientations politiques à savoir : le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté et la Politique Nationale Genre du Mali.

### 3.1.1 Le CSCRП 2012-2017

En cours depuis 2002, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) a évolué en 2006 vers le CSCRП dont la 2<sup>ème</sup> phase (2012-2017) vient d'être adoptée par le conseil des Ministres du 28 décembre 2011. Ces stratégies traduisent la volonté du Gouvernement du Mali, d'engager des actions de développement intenses, mieux organisées, consensuelles et efficaces, capables de réduire la pauvreté de façon durable.

Cependant, les différentes revues annuelles du CSCRП (2007-2011) ont retenu entre autres les difficultés du CSLP à atteindre son objectif de croissance moyenne de 7%, (la mise en œuvre du CSLP a conduit à un taux de 5,1%), et l'inégal accès des hommes et des femmes aux ressources productives avec comme conséquences une faible performance du développement humain à travers : l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée, la faible diversification de la production, la prédominance du secteur informel. Ainsi, il est aujourd'hui admis que pour réduire la pauvreté au Mali, il s'avère nécessaire d'atteindre un plus fort taux de croissance du PIB, mais surtout de renforcer et de diversifier l'activité économique, notamment dans le secteur rural et au niveau des femmes rurales où se concentre la pauvreté (81% des pauvres selon ELIM 2010 sont ceux exerçant l'activité agricole).

C'est ainsi que le CSCRП 3<sup>ème</sup> génération fait du genre une dimension transversale du développement avec une attention particulière sur le renforcement des capacités des femmes rurales dans la sécurité alimentaire notamment à travers: (i) leur accès accru à la terre aménagée et aux parcelles agro forestières ; (ii) le renforcement des capacités organisationnelles des groupements professionnels des femmes dans les domaines agro- sylvopastoraux ; (iii) l'accès accru des femmes aux techniques modernes de conservation et de transformation des produits agro-sylvopastoraux; (iv) l'implication accrue des femmes dans les programmes et projets de conservation et de restauration des ressources forestières et fauniques.

### 3.1.2 La Politique Nationale Genre du Mali (PNG-Mali)

Adoptée en 2010 par le Gouvernement, la PNG-Mali est initiée par le MPFEF pour servir d'outil pour la mise en œuvre des objectifs du CSCRП en matière de genre et équité sociale. Parmi les six orientations stratégiques que composent la PNG-Mali, la troisième (présentée ci-dessous) cible les préoccupations relatives à l'autonomisation économique des femmes rurales et leur renforcement dans la sécurité alimentaire du pays. A cet effet, trois des quatre axes d'intervention de cette orientation ciblent des objectifs pour réduire les écarts économiques entre les hommes et les femmes des zones rurales.

<b>Orientation no. 3 de la PNG-Mal : Reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production.</b>	
<b>Axes d'intervention</b>	<b>Objectifs</b>
Amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les secteurs productifs clés (agriculture, élevage, pêche).	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer les efforts du gouvernement et de ses partenaires et les acquis des dispositions en cours en ce qui concerne l'accès égal des hommes et des femmes à la terre notamment au niveau des périmètres aménagés (en procédant à une évaluation de la situation dans l'application des mesures envisagées par l'État portant sur des quotas pour les femmes et les jeunes).</li><li>• Soutenir des initiatives féminines en matière de récupération des terres dégradées.</li><li>• Renforcer la capacité organisationnelle des groupements et GIE de femmes en vue d'accroître l'accès des femmes à la terre.</li><li>• Renforcer la capacité des femmes dans l'embouche et le petit élevage.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer dans les zones rurales, des organisations et fédérations professionnalisées de femmes dans des secteurs spécifiques pour défendre leurs intérêts économiques.</li> <li>• Développer et rendre disponibles les techniques modernes de conservation et transformation agro-alimentaires.</li> </ul>
Amélioration de la rentabilité des opérations économiques des femmes œuvrant dans le secteur informel et dans l'entrepreneuriat.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la capacité organisationnelle en appuyant la mise en place de groupes professionnels bien structurés et compétents en vue de promouvoir des entreprises féminines spécialisées.</li> <li>• Soutenir le développement d'activités génératrices de revenus en faveur des groupes défavorisés (femmes chefs de ménage, jeunes filles déscolarisées, filles migrantes, handicapé(e)s) en vue de réduire leur vulnérabilité.</li> <li>• Développer des programmes de soutien au développement d'unités de transformation de produits agro-alimentaires labellisés, gérés et exploités par les femmes.</li> <li>• Développer des activités connexes de transformation locale du coton en vue d'accroître les opportunités d'emplois des femmes et des filles.</li> </ul>
Élargissement de l'offre de services de soutien à la production en vue d'accroître les revenus (micro-finance, accès aux formations, intrants techniques et technologies).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre des mesures spécifiques pour que l'accès aux ressources productives ne soit plus exclusivement fonction de l'unité d'exploitation familiale mais tienne compte des capacités de chaque actif afin de faciliter l'émergence de l'entrepreneuriat féminin en particulier.</li> <li>• Développer des programmes appropriés pour soutenir l'équipement et la formation en vue d'accompagner la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans les zones rurales et urbaines.</li> <li>• Mettre en place des programmes et mesures d'accompagnement pour accroître l'accès des productrices rurales aux crédits agricoles.</li> <li>• Développer des services financiers de proximité adaptés aux besoins de développement économique et au statut social des femmes.</li> </ul>

En vue d'assurer une mise en œuvre effective de la PNG-Mali, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Economie et des Finances, a institué dans les pratiques budgétaires de 2012, la planification et la budgétisation sensibles au genre. A l'instar des douze autres départements sectoriels concernés par la mise en œuvre du plan d'action 2011-2013 de la PNG-Mali, les Ministères chargés du développement rural ont intégré dans leur budget programmes 2012, des actions tendant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, afin d'accroître la Contribution économique des femmes rurales au PIB du Mali et le renforcement de leur rôle dans la sécurité alimentaire.

En plus de cet exercice, le Gouvernement vient de créer un fonds « Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE) », pour soutenir la mise en œuvre de la PNG-Mali et dont un des trois guichets est dédié au financement des actions d'entrepreneuriat des femmes, option dans laquelle les femmes rurales sont bien ciblées à travers des formations et autres types d'appuis techniques et matériels.

### **3.2 Les dispositions institutionnelles favorables à la réduction des inégalités dans le secteur du développement rural**

Le paysage institutionnel actuel du secteur découle de la configuration du gouvernement du 02 mai 2004 et comprend un Ministère de l'Agriculture (MA), un Ministère de l'Elevage et de la Pêche (MEP), un Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement et un Commissariat à la Sécurité

Alimentaire. Au niveau décentralisé, on note l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture et ses huit représentations à travers le pays. Sur le plan institutionnel, très peu d'avancées sont visibles sur la question spécifique d'autonomisation économique des femmes rurales. Toutefois, une disposition favorable à l'accès des femmes rurales à la terre, est l'attribution des 10% des parcelles aménagées par l'Etat aux femmes et aux jeunes. Ces dispositions sont plus ou moins appliquées selon les Offices. Aussi, la Loi d'Orientation Agricole qui constitue la référence pour l'orientation politique du secteur agricole, intègre des dispositions pour les femmes rurales, même si celles-ci n'abordent pas la question institutionnelle de la prise en charge des inégalités sociales.

### **3.3 La valorisation du travail et des revenus informels des femmes dans le secteur agricole**

En raison de leur statut social et économique (grandes responsabilités sociales, faible taille des affaires, capacité financières très limitées), le secteur non structuré ou informel est une formule moins contraignante qui convient bien à l'épanouissement économique des femmes rurales. En fait, c'est dans le secteur primaire utilisant des entreprises familiales que l'informel est plus apparent. En tant qu'actifs des exploitations agricoles, les femmes participent ainsi de façon active à la sécurité alimentaire et à la vie économique du pays quand bien même il reste encore difficile de comptabiliser tous les résultats relevant de ces contributions. Toutefois, on note de plus en plus l'intérêt des services de statistiques pour la collecte des données différenciées hommes/femmes du secteur agricole. C'est le cas du recensement général agricole de 2004 et des enquêtes périodiques menées auprès des ménages où des indicateurs sur l'accès aux parcelles et aux crédits agricoles ont été intégrés. Toutefois, ces indicateurs sont intégrés en fonction des besoins généralement exprimés par des partenaires extérieurs au département de l'Agriculture et en fonction surtout de la disponibilité financière.

D'après la CPS/DRS, il n'existe pas encore une approche bien structurée et cohérente pour des données statistiques différenciées. Les indicateurs sont intégrés aux questionnaires et analysés selon le sexe à travers les approches classiques utilisées. Il est noté que le niveau actuel d'intégration des indicateurs genre est très insuffisant pour apprécier toute la valeur ajoutée de la contribution des femmes rurales à l'économie et la sécurité alimentaire des ménages ruraux.

## **IV. Recommandations pour l'autonomisation économique et le renforcement des femmes rurales dans la sécurité alimentaire au Mali**

La réduction des inégalités genre et l'autonomisation des femmes rurales ne sauraient se réaliser sans l'instauration d'un contexte institutionnel cohérent avec des objectifs bien ciblés. Le Mali a l'avantage d'avoir un contexte politique favorable à la question des inégalités sociales. Cependant, cette volonté a besoin d'être consolidée au niveau sectoriel par une vision et des objectifs différenciés clairement définis dans les politiques et stratégie du secteur du développement rural. Cette option nécessite une planification et des programmes transversaux pour le court, moyen et long terme. Ainsi, il s'agira de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Renforcer la CPS/SDR à intégrer la planification, programmation et le suivi évaluation des programmes et projets du développement rural sensibles au genre ;
- Rendre les outils statistiques de collecte et analyse des données du développement rural genre sensibles au genre afin de faire ressortir la contribution des femmes rurales mais surtout de permettre de planifier sur la base des inégalités sociales du genre ;
- Renforcer les indicateurs des enquêtes agricoles des ménages pour faire ressortir plus de données spécifiques sur les inégalités économiques selon le sexe du monde rural.
- Appuyer la mise en œuvre de la PNG-Mali en vue d'asseoir la transversalité et la cohérence des objectifs genre du développement rural avec le reste des secteurs de développement du pays.

Compte tenu de son expérience, l'accompagnement particulier de ONU-Femme en partenariat avec la FAO, serait d'un apport important pour la mise en œuvre de ces recommandations.